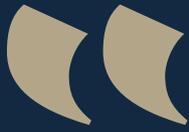


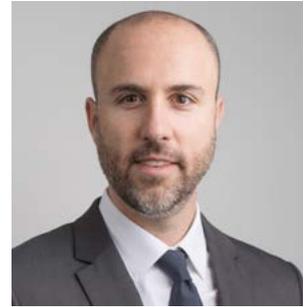


Charte Achats Responsables





**Nous comptons sur
votre mobilisation à
nos côtés pour rendre,
ensemble, l'immobilier
plus durable.**



BEÑAT ORTEGA
Directeur Général

Cher partenaire,

Spécialiste de la centralité et des usages, le groupe Gecina détient, gère et développe des lieux de vie innovants et durables. Nous sommes le premier propriétaire de bureaux en Europe, avec un patrimoine de bureaux situé à près de 97% en Île-de-France, et nous sommes le premier bailleur résidentiel privé à Paris, avec un patrimoine d'actifs résidentiels et de résidences pour étudiants en Île-de-France et également en région.

Gecina inscrit l'innovation et l'humain au cœur de sa stratégie pour créer de la valeur et réaliser notre raison d'être « Faire partager des expériences humaines au cœur de nos lieux de vie durables ». Notre activité, par sa nature, a un rôle sociétal clé à jouer, qu'il soit social ou environnemental.

Nous sommes reconnus depuis plusieurs années pour nos réalisations dans toutes les dimensions de la RSE.

Notre engagement pour le développement durable s'est notamment traduit par la réduction de 61% de nos émissions de CO₂ en exploitation entre 2008 et 2021.

Nous souhaitons renforcer la mobilisation de nos partenaires dans notre démarche, en leur demandant de signer cette nouvelle charte des achats responsables. Nous voulons choisir les produits ou services les plus durables, achetés auprès de prestataires engagés.

Cette démarche est vertueuse et nous rend tous plus compétitifs.

Cette Charte vise ainsi à promouvoir l'engagement du groupe Gecina et à prévenir les pratiques contraires à nos valeurs environnementales, sociales et sociétales en renforçant la vigilance de l'ensemble de nos partenaires.



1. Engagements du groupe Gecina vis-à-vis de ses partenaires

Gecina s'engage à tenir compte dans le cadre de la sélection de ses partenaires de :

- la sobriété et la performance environnementale, sociale et sociétale des produits et services
- la sobriété et la performance environnementale, sociale et sociétale des sociétés partenaires

En complément des principes légaux et réglementaires

régissant notamment les conditions de travail, de santé et de sécurité contrôlés à travers notre processus de référencement, les critères environnementaux et sociétaux retenus par Gecina seront basés sur **nos quatre priorités RSE** :



BAS CARBONE

Nous choisissons des produits ou services contribuant à l'atteinte de notre objectif de neutralité carbone en exploitation d'ici 2030, appelé "CANOP-2030". Nous demandons que nos partenaires utilisent des produits, matériaux et services peu émetteurs de carbone voire neutre en carbone, et que les produits et services soient sobres, c'est-à-dire qu'ils contribuent à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ en exploitation ;



BIODIVERSITÉ

Nous utilisons des matériaux biosourcés lorsque cela est possible ainsi que des produits d'entretien ne nuisant pas à la faune et à la flore présentes sur nos immeubles.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils appliquent des modes de gestion et d'entretien de nos espaces verts favorisant la biodiversité ;



ECONOMIE CIRCULAIRE

Nous attendons de nos partenaires qu'ils utilisent des produits à durée de vie longue, éco-conçus, issus du réemploi ou recyclables, trient les déchets de chantier et facilitent le réemploi des matériaux et des équipements des chantiers ;



BIEN-VIVRE DES OCCUPANTS

Nous choisissons des produits et des services favorisant le confort, le bien-être et la productivité des occupants, à travers notamment une bonne qualité de l'air intérieur et des performances acoustiques et d'éclairage élevées.

Des principes et critères clairs et adaptés à chaque métier inspirés notamment du guide « Achats Responsables en immobilier » et de la grille de critères de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, sont déployés dans :

■ **nos cahiers des charges**

(voir « critères techniques de chaque produit / service ») ;

■ **nos règlements de consultation** (voir « critères d'évaluation des offres ») ;

■ nos contrats et marchés passés, qui s'appuient sur les cahiers des charges, et prévoient que **le respect des critères environnementaux et sociaux soit contrôlés**. A titre

d'exemple, l'estimation des émissions de CO₂ dues aux prestations réalisées pour le groupe Gecina est demandée annuellement aux partenaires, ainsi que les statistiques d'accidentologie (taux de fréquence, taux de gravité, nombre d'accidents du travail, etc.).

Les fournisseurs de matériaux de construction s'engagent à établir la FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) de leurs produits lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait, et à utiliser des matériaux ne contenant pas de substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques).

Chaque année, selon la prestation, un bilan environnemental basé sur les quatre priorités RSE de Gecina est demandé aux partenaires : émissions de CO₂ de la prestation et gain carbone, quantités de matériaux réemployés et/ou recyclés, nombre d'accidents du travail, etc.

En complément, Gecina invite ses partenaires à être **force de proposition** en soumettant des innovations durables, qui pourraient venir améliorer nos cahiers des charges sur les critères RSE.

2. Engagements des partenaires vis-à-vis du groupe Gecina



Véritable partenaire de Gecina, chaque fournisseur doit également contribuer à l'atteinte de nos objectifs RSE et s'engage à :

- **Promouvoir l'égalité professionnelle**, en particulier l'égalité femme-homme, engagement historique chez Gecina, qui est classée depuis 2017 comme la société la plus avancée en matière d'égalité professionnelle femme/homme. A ce titre, nous demandons aux entreprises de plus de 50 salariés de nous faire parvenir leur index d'égalité professionnelle femmes/hommes
- **Respecter strictement les lois et règlements applicables vis-à-vis de ses collaborateurs, et les faire appliquer et respecter par ses sous-traitants, particulièrement en matière de :**
 - Respect des droits humains (interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de l'emploi de personnes en situation irrégulière, conformément au droit social français)
 - Respect des conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) notamment sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, sur le droit d'organisation et de négociation collective, des principes directeurs de l'OCDE et des principes du Pacte Mondial
 - Interdiction et prévention de tous les motifs de discrimination (âge, origine, orientation sexuelle, handicap) et de toutes les formes de discrimination (inégalité salariale et de traitement de carrière, harcèlement physique ou moral, dans les conditions d'embauche, dans l'accès à la formation, dans l'organisation du travail et des horaires)
- **Développer l'employabilité et les compétences de ses collaborateurs**, notamment en les formant sur les bonnes attitudes à avoir lorsqu'ils sont au contact des clients de Gecina (orientation client, haute qualité de service, respect de l'humain) ;
- **Limiter au maximum les nuisances** pour les communautés locales et les riverains (bruit et poussière notamment) lors d'interventions sur site conformément, notamment, aux dispositions de notre charte Chantier Propre ;
- **Appliquer une politique de gestion de la sécurité des produits et services**, comprenant une évaluation des risques, la publication d'un reporting, ainsi qu'un suivi de la performance ;
- **Respecter strictement, et faire appliquer et respecter par ses sous-traitants, les lois et règlements applicables en matière environnementale dans le cadre de la fourniture de produits installés sur nos immeubles, et plus généralement de toutes prestations réalisées pour Gecina**. Le fournisseur s'engage notamment à traiter dans les filières réglementaires les déchets de chantier générés lors de travaux sur un de nos sites, à favoriser le réemploi des matériaux et des équipements, à minimiser ses émissions de gaz à effet de serre et à ne pas nuire à la biodiversité présente sur ces mêmes sites ;
- Mettre en œuvre **des mesures d'identification des risques et de prévention** des atteintes aux principes environnementaux, sociaux et sociétaux (procédures d'évaluation, mécanismes d'alerte, dispositifs de suivi...) au sein de la société partenaire et de ses propres fournisseurs ;
- **Respecter strictement l'ensemble des dispositions environnementales, sociales et sociétales figurant dans le(s) contrat(s) liant le fournisseur à Gecina, et faire part à Gecina de toute difficulté rencontrée ;**
- **Avertir Gecina, dans les meilleurs délais, de toute controverse publique significative** dont il ferait l'objet, et s'interdire, dans ce cadre, de communiquer ou de maintenir toute communication sur sa relation d'affaires avec nous. En cas d'implication de Gecina, s'engager à transmettre tous les éléments afin de permettre d'analyser ensemble la situation et de prendre les décisions appropriées.

16, rue des Capucines
75084 Paris Cedex 02

Tél. : +33 (1) 40 40 50 50
gecina.fr

gec1na